



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	Mme Elisabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Charles ROZOY	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Adrien GUENE.
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD	
Mme François TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick BAUDEMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Monique BAYARD	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Contrat local de santé de Dijon Métropole 2016-2018 - Avenant**

Par délibération en date du 24 mars 2016, Dijon métropole a approuvé le Contrat Local de Santé 2016 – 2018 conclu entre la Métropole, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Le Contrat Local de Santé, instauré par la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 et conforté par la loi de Modernisation de notre système de santé de 2016 est un outil territorial de coordination de l'action publique, au service de l'amélioration de l'état de santé des populations et de la réduction des inégalités de santé.

Les premières années de mise en œuvre du contrat sur les 5 communes de l'agglomération concernées ont permis de créer une dynamique collective en matière de santé, de mobiliser les partenaires et de démultiplier les actions.

Un certain nombre d'actions ont pu être déclinées sur le territoire des cinq communes concernées sur des thématiques telles que la nutrition, le relais de campagnes de lutte contre le cancer, la santé bucco-dentaire.

Le CLS est aussi le territoire de mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux tels que l'unité d'intervention à domicile en santé mentale.

Les réflexions engagées autour de l'opportunité de mise en œuvre d'un tel dispositif ont permis d'associer les acteurs du territoire suivants: Dijon métropole, les communes de Chénôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, l'Agence Régionale de Santé, l'Etat, les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, Habelis, ICF, Orvitis, CDC).

Le Département de la Côte d'Or, dans le cadre de ses compétences institutionnelles, a également été appelé à se positionner sur le financement du dispositif, sans réponse à ce jour.

Cette unité sera expérimentée dans quelques mois et sera suivie d'une évaluation quant à la poursuite du dispositif.

S'appuyant sur les compétences de la Société dijonnaise de l'assistance par le travail (SDAT) et de l'Acodège, elle proposera un accompagnement à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques et habitant en logement ordinaire afin de leur permettre de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de soins.

C'est dans ce contexte marqué par la perspective de finaliser un nouveau contrat pour la période 2020-2025, ayant pour ambition notamment d'étendre son territoire à l'ensemble de la Métropole dijonnaise, qu'il est proposé de prolonger la durée du Contrat Local de Santé de Dijon métropole 2016-2018, par la conclusion d'un avenant n°1.

Les signataires s'accordent ainsi pour proroger les engagements pris dans le contrat initial jusqu'à la signature du prochain contrat local de santé, au plus tard au 31 décembre 2019, l'année 2019 permettant ainsi d'engager une réflexion pour définir les contours du contrat de deuxième génération.

**LE CONSEIL**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

*DONT 14 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0